Laïcisation de la société : « La Franc Maçonnerie attache une importance fondamentale à la laïcité »

Respectable Loge, Hugo Pratt - Citoyens du Monde, Orient de Bordeaux, Région 16

Mots-clefs : Laïcité, Humanisme, République

Constat

Nous ne pouvons ignorer comment les religions ont influencé la vie de nos sociétés et, notamment en France, la religion Catholique avec ses différents dogmes qu'elle a su imposer par la force, la peur ou l'argent, l'isolement, etc.

Les attaques répétées de la part des derniers présidents de la république contre cette valeur fondamentale de notre république qu'est la laïcité – « la morale du curé est supérieure à celle de l'instituteur », l'acceptation de la charge de « Chanoine de Latran, l'abrogation de la loi incluant les religions dans le domaine du « lobbysme », le contournement de la loi en prétextant le domaine culturel pour financer en partie le cultuel, etc.- montrent que notre république s'est affaiblie face à des religions persuadées de détenir « La Vérité » et qui essaient en permanence et par divers biais d'imposer leur vision du monde.

Il est grand temps de retrouver « l'esprit » révolutionnaire qui a placé l'Humanisme au-dessus du religieux et qui a favorisé la raison, le rationalisme et la science plutôt que la croyance et le dogme.

C'est ainsi qu'est née l'école de la république qui doit instruire ses enfants en fonction des avancées actuelles de la connaissance et qui doit également développer l'esprit d'appartenance à une république qui œuvre pour l'ensemble de ses membres sans distinction d'appartenance à des communautés religieuse, ethnique ou d'orientation sexuelle, etc.

La république doit accompagner ses enfants au cours des principales étapes de la vie – naissance, union avec une autre personne, décès- et mettre en place des rituels qui solennisent ces moments.

Sur ce chemin de la libération de l'humain, nombre de victimes ont été violentées et/ou tuées pour avoir simplement voulu vivre en pensant librement. Il est temps de commémorer leur supplice et de leur témoigner de la reconnaissance.

Une république laïque n'a pas à privilégier les fêtes d'une religion plutôt que d'une autre.

Dans la confusion volontaire organisée par le religieux il est temps de rappeler que les bâtiments dédiés aux cultes appartiennent à l'état et ne sont laissés qu'en gestion aux diocèses. Ils n'appartiennent à aucune religion mais aux citoyens.

Longtemps l'aide aux malheureux et aux pauvres a été monopolisée par les religions afin de montrer leur côté charitable et les rendre indispensables aux yeux des quémandeurs qui étaient obligés de rentrer dans leurs girons. Aujourd'hui encore, volontairement ou pas l'état subventionne des associations qui n'affichent plus leur « confessionnalisme » et qui ont remplacé « charité » par « Solidarité » mais qui continuent de manière pernicieuse de maintenir leur influence religieuse par leur action. La devise de la république avec le terme « fraternité » montre la prépondérance du masculin sur le féminin. Respect de l'intégrité physique des citoyens. Prise en compte de la souffrance animale.
Enfin comment la république « une et indivisible » peut -elle encore maintenir le concordat en Alsace et Moselle ?

Voilà donc quelques propositions concrètes pour rétablir la laïcité dans la république :

- Réinscription dans la loi du caractère « lobbyiste » des religions.
- Interdiction pour le président de la République d'être « chanoine de Latran »
- Pas d'école privée jusqu'à l'entrée au collège pour attendre que l'enfant ait suffisamment de libre arbitre pour choisir son orientation religieuse et pour respecter l'égalité des chances.
- Lors des déclarations de naissance en mairie, remise d'un livret du citoyen nominatif, rappelant les valeurs et principes républicains, et proposant les rituels des différentes étapes de la vie :

baptême républicain, mariage républicain et rituels funéraires laïques.

- Journée du souvenir contre les intégrismes religieux le 11 janvier en souvenir des morts tombés au nom des différents dogmes.
- Suppression des jours fériés lors des fêtes religieuses dans le calendrier – Noël, lundis de pâques et pentecôte, jeudi de l'ascension, Toussaint - remplacés par 5 jours de congés supplémentaires dédiés. Ces 5 congés pourraient être posés à leur gré par les citoyens et sur les jours de fête religieuse pour les croyants avec préconisation pour l'employeur de faciliter la pose de ces jours de congé sur les dates demandées. Les autres citoyens étant libres de leurs dates.
- Mutualisation des bâtiments communaux dédiés aux cultes, lorsqu'il y a un besoin exprimé par une autre religion avec arbitrage de la mairie si besoin.
- Afin de bien différencier la solidarité de la charité, l'argent de l'état et de l'Europe dédié aux plus démunis (FEAD et CNES par exemple) devrait être distribué en complément du RSA par les départements sous forme de bons d'achat et plus par des associations sous forme de dons matériels. Cela rappellerait que la république sait nourrir ses enfants et que ceux-ci ont le droit de choisir comment se nourrir.
- La fraternité est connotée « religieuse », admettant de fait que la femme n'est pas une création directement divine et que la première d'entre elle n'a eu que des fils.

Il faut donc remplacer dans le triptyque républicain « fraternité » par « adelphité » afin de témoigner du rôle égalitaire des femmes et témoigner du fait que les Hommes et les Femmes peuvent s'aimer et s'entraider en dehors de relations « sexuées » et « reproductives ».

- Interdiction sur les territoires où s'applique la loi Française de quelques mutilations physiques que ce soit sans l'avis éclairé de l'être humain qui le subit. - Prise en compte de la souffrance animale : aucun animal ne peut être abattu sur le territoire Français sans avoir été au préalable étourdi. Taxation des animaux abattus sans respect de cette règle en dehors du territoire Français en cas d'importation.

Enfin abandon du concordat en Alsace et Moselle par étapes en 10 ans maximum.